

ENTREZ DANS UN CLUB EXCLUSIF PEUGEOT SPORT !



LES CADEAUX DE BIENVENUE PASS 2009 !
visuels non contractuels



- 1 maquette de la 908 HDi FAP
- 1 clé USB
- 1 porte badge PASS
- 1 cordon PASS
- 1 carte nominative adhérent PASS
- Votre accès Internet

PASSE

PEUGEOT SPORT

VIVEZ DES MOMENTS EXCEPTIONNELS AVEC PEUGEOT SPORT !

Vivez la saison 2009 au rythme de la 908 HDi FAP



207 Super2000 !
(Championnat IRC)

et une course en LMS),
du **Spider THP**
(THP Spider Cup), et de la

Le PASS, votre accès privilégié
aux offres événementielles relatives aux activités de Peugeot Sport !

Renseignez votre bulletin d'adhésion au **Club Peugeot Sport PASS** (voir au dos)

CADEAUX DE BIENVENUE PASS 2009

- 1 maquette de la 908 HDi FAP
- 1 clé USB
- 1 porte badge PASS
- 1 cordon PASS
- 1 carte nominative adhérent PASS
- Votre accès Internet



Club Peugeot Sport PASS - 3 rue Marcel Dassault
78143 VELIZY Cedex

Contact : Christophe MIGNOT
Téléphone : 01 30 70 21 06

peugeotssportpass@mps.com

PHOTOS © DPPI / IMACOM - RCS PARIS B 552 144 503 - DOCUMENT NON CONTRACTUEL - WARM UP COMMUNICATION

peugeotssportpass@mps.com



EXCLUSIF

Le Pass 2009 vous permet de recevoir les offres et les informations relatives aux animations de Peugeot Sport réservées exclusivement aux adhérents PASS⁽¹⁾ pour :

- **Assister à :**
 - une séance d'essai de la Peugeot 908 HDi FAP (limitée à 20 personnes),
 - une visite du site de Peugeot Sport au cœur des installations techniques (hors zone confidentielle - limitée à 20 personnes)
 - une course en IRC (une journée) (limitée à 10 personnes)
- **Participer à un baptême sur piste** (à bord d'un Spider THP) (limitée à 10 personnes)
- **Bénéficier des structures⁽²⁾ de Peugeot Sport pour vivre une course mythique "les 24 heures du Mans" en privilégié** (limitée à 30 personnes)
- **Vivre le sport automobile au cœur du team** en ayant accès à un blog réservé aux adhérents du club avec identifiant (log-in) et mot de passe⁽³⁾.
- **Recevez votre kit PASS 2009⁽⁴⁾ composé :**

- **1 maquette de bienvenue**
- **des cadeaux de bienvenue**
- **1 carte nominative adhérent PASS**
- **1 clé USB**
- **1 porte badge PASS**
- **1 cordon PASS**
- **1 carte nominative adhérent PASS**
- **Votre accès Internet (identifiant + code) PASS**



(1) Les offres d'animations sont limitées, durant l'année 2009, à une offre par animation. Pour chaque offre adressée, aux adhérents, par courrier simple, le nombre de places est limité au nombre de personnes précisée ci-dessus pour chacune des animations et une participation financière peut-être demandée selon les conditions et les modalités précisées dans l'offre correspondante. La participation aux animations sera réservée aux premiers adhérents ayant répondu à l'offre correspondante dans les conditions de cette dernière.

(2) par structure, on entend l'accès privilégié à la surface d'accueil intitulée "le parc du raccordement", lequel sera payant.
(3) les coûts de connexion restent à la charge de chaque adhérent.
(4) Toutes les photographies du kit Pass 2009 contenues dans nos prospectus, offres ou figurant sur tout autre support ne sont données qu'à titre indicatif et pourront être modifiées à tout moment.

RÈGLEMENT Club Peugeot Sport PASS

ARTICLE 1 - ORGANISATION

La société AUTOMOBILES PEUGEOT, société anonyme au capital de 171 284 859 euros dont le siège social est : 75 avenue de la Grande Armée 75016 Paris - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 532 144 593, via sa Direction Peugeot Sport, située 3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex, met en place pour l'année 2009, un "club de supporters des programmes 2009", sous le thème "Peugeot Sport PASS".

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'ADHÉSION

Sont considérées comme adhérents les personnes ayant souscrit une demande d'adhésion et ayant réglé leur cotisation annuelle fixée à 60 € (soixante euros). Les adhérents mineurs doivent fournir une autorisation préalable de leurs parents ou tuteurs pour devenir membre du Peugeot Sport PASS. Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur simple demande auprès de Peugeot Sport, à titre gratuit, et sont également disponibles sur le site Internet Peugeot-Sport.com, à l'accueil ou à la boutique du site Peugeot Sport.

Toute adhésion par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

La responsabilité de Peugeot Sport ne saurait être engagée dans l'hypothèse où l'accès au site Internet et/ou sa consultation s'avérerait difficile voire impossible pour les adhérents. En cas de dysfonctionnement technique du site, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Peugeot Sport ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un adhérent ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée des serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le adhérent possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son adhésion, etc.).

En conséquence, Peugeot Sport ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : • De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet • De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'adhésion et/ou de l'accès aux animations et/ou aux offres de Peugeot Sport • D'une défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication • De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée • Des problèmes d'acheminement • Du fonctionnement de tout logiciel • De toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer aux animations et/ou aux offres. • Plus généralement, la responsabilité de Peugeot Sport ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les adhérents de la possibilité de participer au(x) animations et/ou aux offres.

ARTICLE 3 - PRISE EN COMPTE DES ADHÉSIONS

L'adhésion, objet du présent règlement, vaut de plein droit et automatiquement acceptation sans réserve dudit règlement par l'adhérent.

L'adhésion au Peugeot Sport PASS est nominative, individuelle, valable pour l'année 2009 et est fixée à 60 € (soixante euros). Pour devenir adhérent, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion en lettres majuscules, de le signer et de l'accompagner du règlement de votre adhésion. Retourner ces éléments sous enveloppe dûment affranchie au tarif en vigueur à l'adresse suivante : PEUGEOT SPORT PASS - 3 rue Marcel Dassault - 78143 VÉLIZY cedex

- Pour toute adhésion sur le site Internet peugeot-sport.com le règlement s'effectue en ligne par carte bancaire. La confirmation de l'adhésion est adressée par e-mail, après ouverture de votre compte sur www.peugeot-sport-racingshop.com

- Toute demande d'adhésion erronée, incomplète et/ou illisible ne sera traitée par Peugeot Sport qu'après régularisation de la situation avec le futur adhérent. Peugeot Sport se réserve le droit d'opérer toute vérification pour s'assurer de la véracité et de la justesse des indications portées sur le bulletin d'adhésion. • Dès validation de la demande d'adhésion, par Peugeot Sport, le nouvel adhérent reçoit à l'adresse mentionnée sur son bulletin son kit d'adhésion. Peugeot Sport ne saurait être tenu responsable dans le cas de mauvais

acheminement du courrier postal. • L'adhérent s'engage à prévenir, par écrit, Peugeot Sport de tout changement de coordonnées survenant au cours de l'année 2009. • A compter de la réception de son kit d'adhésion, le nouvel adhérent disposera d'un délai de 7 (sept) jours francs pour annuler son inscription. Dans cette hypothèse, il devra retourner en port payé son kit d'adhésion à Peugeot Sport 3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex, dans un délai maximum de 10 (dix) jours francs à compter de l'expiration de son droit de rétractation. A réception du kit d'adhésion Peugeot Sport remboursera à l'adhérent le montant de l'adhésion.

ARTICLE 4 - AVANTAGES LIÉS AU CLUB PEUGEOT SPORT PASS

Tous les avantages liés au Peugeot Sport PASS et animations proposées dans le cadre de la vie du club sont exclusivement réservés à ses adhérents. Pour les personnes résidant en France métropolitaine, les expéditions du kit d'adhésion Peugeot Sport PASS sont effectuées en port payé. Pour les personnes résidant hors France Métropolitaine, les envois du kit adhésion Peugeot Sport PASS seront effectués en port dû.

En cours d'année, chaque adhérent recevra des informations et/ou des offres pour bénéficier, dans la limite du nombre de places disponibles, de la possibilité d'assister à une séance d'essai de la Peugeot 908 HDi FAP, une course en LMS, de participer à une séance de baptême sur piste dans un Spider THP, d'assister (une journée) à une course de 207 S2000, de visiter les installations de l'usine de Peugeot Sport (hors zone confidentielle) et de bénéficier de la structure d'accueil de Peugeot Sport, consistant pour les 24 heures du Mans 2009, avec participation financière, aux conditions et selon les modalités précisées dans les offres correspondantes.

Peugeot Sport se réserve le droit d'organiser à tout moment, dans le courant de l'année 2009, des animations supplémentaires à destination de l'ensemble des adhérents Peugeot Sport PASS.

Peugeot Sport se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler toute animation/offre, en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à Peugeot Sport l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 5 - UTILISATION DES INFORMATIONS TRANSMISES PAR L'ADHÉRENT

Par leur adhésion, les adhérents Peugeot Sport PASS autorisent gracieusement Automobiles Peugeot et/ou les membres de son réseau, à utiliser à des fins commerciales et/ou publicitaires les informations transmises sur leurs bulletins d'adhésion et à utiliser leur image dans le cadre de la communication faite autour du Club Peugeot Sport et/ou plus généralement des activités de Peugeot Sport. En application de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la Loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'adhérent a été informé et accepte que :

1°) Ses données personnelles transmises pourront être utilisées à des fins d'enquêtes, d'analyses ou dans le cadre d'opérations commerciales et/ou de communication d'Automobiles Peugeot, ses filiales, son réseau commercial et/ou toute société offrant un service pour le compte d'Automobiles Peugeot.

2°) Il bénéficie, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données le concernant, sur simple demande auprès de Peugeot Sport, Service Marketing - 3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex peugeot-sport-pass@mpsa.com

Ces informations personnelles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et/ou traitées. Les adhérents autorisent expressément et gracieusement Peugeot Sport à utiliser et exploiter les photos réalisées dans le cadre des animations du club Peugeot Sport, sur lesquels ils apparaissent, en France, sans limite de destination ni d'étendue, sur tous supports, à toutes fins répondant à son activité.

ARTICLE 6 - STIPULATIONS DIVERSES

L'adhésion Peugeot Sport PASS implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout adhérent Peugeot Sport PASS qui souhaiterait mettre fin à son adhésion en cours d'année 2009 ne pourra prétendre à aucune compensation financière ou toute autre indemnisation. Par ailleurs, tout adhérent qui porterait atteinte à l'image de Peugeot Sport dans sa participation à la vie du Peugeot Sport PASS, pourra être exclu par Peugeot Sport, sans pouvoir prétendre au remboursement de son adhésion et sans préjudice de tout autre droit et action que Peugeot Sport pourra tenter. Le présent règlement et les animations et/ou les offres sont soumis au droit français.

BULLETIN D'ADHÉSION

- Vous pouvez également demander votre bulletin d'adhésion sur le site : www.peugeot-sport.com ou par courriel à l'adresse suivante : peugeot-sport-pass@mpsa.com

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM* _____
merci de compléter ce bulletin d'adhésion en lettres majuscules

PRÉNOM* _____

ADRESSE* _____

CODE POSTAL* | | | | | VILLE* _____

ADRESSE E-MAIL* _____

N° TÉLÉPHONE FIXE _____

N° TÉLÉPHONE PORTABLE _____

- Autorise Peugeot, son réseau et ses partenaires à m'envoyer des informations promotionnelles, commerciales ou sportives.
- Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du Club Peugeot Sport PASS, ci-joint, applicable à la présente adhésion.
- J'accepte que Peugeot Sport utilise et exploite toutes photos réalisées dans le cadre des animations du club Peugeot Sport, sur lesquels j'apparais à toutes fins répondant aux activités de Peugeot Sport, conformément aux termes de l'article 5 du règlement.

* CHAMPS OBLIGATOIRES

Signature : _____

MODALITES D'INSCRIPTION PEUGEOT SPORT PASS

- Frais d'adhésion : 60 €

■ Règlement par chèque :

Important : Chèque à libeller à l'ordre de : Peugeot Automobiles
Bulletin d'adhésion et chèque à renvoyer à : CLUB PEUGEOT SPORT PASS
3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex

■ Règlement par CB :

Après avoir ouvert un compte sur www.peugeot-sport-racingshop.com
- Allez dans l'onglet catalogue puis sur club Peugeot Sport
- Ensuite suivez les instructions pour faire un achat
- Imprimez le bulletin d'abonnement, complétez-le, signez-le, puis renvoyez-le à l'adresse suivante : CLUB PEUGEOT SPORT PASS
3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex

- **Contact : Christophe MIGNOT**
Téléphone : 01 30 70 21 06
peugeot-sport-pass@mpsa.com

Toutes les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires. En application de la Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et libertés modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, vous êtes informé(e) que :

1°) Vos données personnelles seront transmises au routeur du Club : Tigest Marketing Direct 19, boulevard Ney 75018 Paris. Si vous avez coché la case ci-contre l'autorisation, vos données pourront être utilisées dans le cadre d'opérations commerciales ou de marketing par Automobiles Peugeot, et/ou les Concessionnaires du réseau Peugeot et/ou les partenaires de Peugeot Sport ;

2°) Vous bénéficiez, conformément à la loi précitée, d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données vous concernant, sur simple demande auprès de :

PEUGEOT SPORT, service Marketing, 3 rue Marcel Dassault 78143 VÉLIZY Cedex et Tigest Marketing Direct 19, boulevard Ney 75018 Paris